

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

L'ODET

Département du FINISTERE (29) / Commune de QUIMPER (29000)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>En aval du confluent de l'Odet et du Steyr vis-à-vis du palais de justice sur les quais de Quimper</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le palais de justice à Quimper est mentionné sur le Scan Littoral. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM29 reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

